

Assurance Maladie Obligatoire de base des Etudiants AMO-E

Université Ibn Zohr

Les étudiants Marocains et Internationaux affiliés à la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS) bénéficient d'une couverture des risques et des frais médicaux résultant d'une maladie, d'un accident, d'une naissance, d'une rééducation médicale physique ou fonctionnelle.

QUI PEUT BÉNÉFICIER ?

Pour bénéficier de ce régime d'assurance maladie obligatoire de base des étudiants, l'étudiant doit répondre aux conditions suivantes :

- Etre régulièrement inscrit dans l'un des établissements de l'enseignement supérieur ;
 - Etre âgé de 30 ans au plus;
 - Ne pas être bénéficiaire, en tant qu'assuré ou en tant qu'ayant droit d'un assuré, d'une autre couverture médicale quelle que soit sa nature.
-

LA DEMANDE D’AFFILIATION AMO-E

- La demande d'affiliation à l'assurance maladie obligatoire de base pour les étudiants de l'Université Ibn Zohr se fait en ligne, lors de la phase de préinscription ou de réinscription à l'Université au début de l'année universitaire.
- En outre, la demande d'inscription AMO-E pour les étudiants de l'Université Ibn Zohr reste ouverte tout au long de l'année universitaire sur le site suivant : amoe.uiz.ac.ma

Attestation D’IMMATRICULATION AMO-E

- Les étudiants éligibles à l'assurance maladie obligatoire reçoivent de la CNOPS une attestation d'immatriculation par voie électronique, envoyée à l'adresse e-mail fournie lors de leur demande d'inscription.
- Les étudiants bénéficiaires peuvent télécharger l’attestation d'assurance sur le lien suivant:

<https://eservices.cnops.org.ma/pcme/www/index.php/pcme/default/services?lang=fr>

The screenshot shows the top part of the CNOPS website. At the top left is the CNOPS logo and name: "CAISSE NATIONALE DES ORGANISMES DE PRÉVOYANCE SOCIALE" and "Généraliste de l'Assurance Maladie Obligatoire". To the right are links for "Page d'accueil", "Liens utiles", and "Contact". Below this are three navigation tabs: "espace Etablissement", "espace Prestations", and "espace Etudiant". The main content area contains two grey boxes with a puzzle piece icon and the text "Le plug-in Adobe Flash Player n'est plus compatible". Below these is a breadcrumb trail: "Page d'accueil / Services en ligne". There are two green boxes with text and a "Cliquer ici" link. The first box says "Pour suivre le traitement de votre demande d'immatriculation :" and the second says "Pour accéder aux services en lignes :".

The screenshot shows a form titled "Prière d'introduire les informations suivantes :". It contains three input fields: "N° CINE :", "N° CNE / Massar :", and "Date de naissance :". The "N° CNE / Massar" field has a red example "EX:D4 00000000" and a note "آخر 8 أرقام فقط" (last 8 digits only). Below the fields is a "Consulter" button and a "Retour" link.

COMMENT JE PEUX BÉNÉFICIER DES PRESTATIONS GARANTIES PAR L'AMO-E ?

Les étudiants peuvent bénéficier des services médicaux via deux systèmes :

1-LA PRISE EN CHARGE

2-LE REMBOURSEMENT

1-LA PRISE EN CHARGE

- En cas de maladie chronique ou coûteuse (diabète, cancer, maladies hépatiques chroniques, maladies rénales, etc.), l'étudiant peut demander une exemption totale des frais de traitement et des médicaments associés, et obtenir le remboursement des dépenses liées à cette maladie.
- La Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS) prend en charge directement une partie des services, à hauteur de 80% à 100% du tarif national de référence, tandis que les étudiants assument la part restante à la charge des prestataires de soins après l'approbation de la demande de la prise en charge.
- Les établissements de soins (cliniques, centres de traitement du cancer, centres de dialyse, etc.) soumettent les demandes de prise en charge directe à la CNOPS, qui les examine et les diffuse via la direction du contrôle médical.

Liste des maladies grave ou invalidantes nécessitant des soins de longue durée ou particulièrement coûteux :

| | |
|--|---|
| 1- Accident vasculaire cérébral ou médullaire ischémique ou hémorragique | 22- Maladie de Parkinson |
| 2- Affections malignes du tissu lymphatique ou hématopoïétique | 23- Maladies chroniques actives du foie (hépatites B et C) |
| 3- Anémies hémolytiques chroniques sévères | 24- Myélodysplasies sévères |
| 4- Aplasies médullaires sévères | 25- Néphropathies graves |
| 5- Artériopathies chroniques | 26- Polyarthrite rhumatoïde évolutive grave |
| 6- Asthme sévère | 27- Psychoses |
| 7- Cardiopathies congénitales | 28- Rectocolite hémorragique évolutive |
| 8- Cirrhoses du foie | 29- Rétinopathie diabétique |
| 9- Diabète insulino-dépendant et diabète non insulino-dépendant | 30- Sclérodémie généralisée évolutive |
| 10- Epilepsie grave | 31- Sclérose en plaques |
| 11- Etat de déficit mental | 32- Spondylarthrite ankylosante grave |
| 12- Formes graves des affections neurologiques et neuromusculaires | 33- Syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) |
| 13- Glaucome chronique | 34- Syndromes néphrotiques |
| 14- Hypertension artérielle sévère | 35- Troubles graves de la personnalité |
| 15- Insuffisance cardiaque | 36- Troubles héréditaires de l'hémostase |
| 16- Insuffisance rénale aiguë | 37- Troubles mentaux et/ou de personnalité dus à une lésion, à un dysfonctionnement cérébral ou à une lésion physique |
| 17- Insuffisance rénale chronique terminale | 38- Troubles permanents du rythme et de la conductivité |
| 18- Insuffisance respiratoire chronique grave | 39- Tumeurs malignes |
| 19- Lupus érythémateux aigu disséminé | 40- Valvulopathies rhumatismales |
| 20- Maladie coronaire | 41- Vasculites |
| 21- Maladie de Crohn évolutive | 42- Insuffisance hypophysaire |

2- LE REMBOURSEMENT

- Les étudiants immatriculés AMO-E doivent régler directement les frais de traitement auprès des prestataires de soins (médecins, cliniques, laboratoires d'analyses médicales et de radiologie, etc.) en attendant de recevoir un remboursement de la part de la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale.
-

a- La constitution du dossier maladie

- Il existe 3 types de feuilles de soins : Feuille de soins Maladie, Feuille de soins Dentaires, et la Feuille de soins Affection de Langue Durée.
- Les étudiants peuvent télécharger ces feuilles de soins sur le site de la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS) ou les acheter auprès des librairies :
<https://www.cnops.org.ma/assures>

Les étudiants doivent dument remplir et viser la feuille de soins, comme suit :

- Informations de l'étudiant : nom et prénom, numéro de la carte d'identité nationale, signature, l'adresse, en plus du montant total des dépenses (les étudiants n'ont pas de numéro d'immatriculation ni de numéro d'affiliation).
- Identité du médecin praticien et son numéro d'identification nationale INPE, ainsi que son cachet, sa signature datée et ses honoraires.
- Identité du pharmacien, son cachet, sa signature datée et le montant total des médicaments.
- Numéro d'identification nationale du laboratoire ou du centre d'analyses biologiques et radiologiques.
- Numéro d'identification nationale du dentiste et le numéro d'inscription unique de l'entreprise ICE.

Pièces jointes au dossier maladie (Copies originales)

- L'ordonnance médicale qui doit contenir le nom de l'étudiant bénéficiaire, le nom du médecin et la durée du traitement.
- Les factures du médecin traitant, les factures du laboratoire des analyses et des examens radiologiques.
- Copies originales des résultats et rapports des analyses biologiques et des examens radiologiques.
- Compte rendu des opérations médicales
- Le Code à barres des médicaments achetés (le package)

b- Le dépôt du dossier maladie auprès de la CNOPS

- Le dossier maladie doit être envoyé par poste à la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale à l'adresse suivante :

Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale
10-8 Rue Al Khalil - BP 912
Rabat

- Le dossier doit être envoyé dans un délai de **deux mois (60 jours)** à compter de la date de la première intervention médicale, sauf en cas de traitement continu. Dans ce cas, le dossier doit être soumis dans les deux mois suivant la fin du traitement.

c- Le suivi du dossier maladie

- La CNOPS dispose d'un site web et d'une application **SMART CNOPS** pour le suivi des dossiers de remboursement et de prise en charge : <https://www.cnops.org.ma/assures>

The image shows two screenshots from the CNOPS website. The top screenshot is the main website page with a navigation menu and several service tiles. A red circle highlights a mouse cursor over a button labeled 'Accédez aux SERVICES EN LIGNE'. The bottom screenshot shows the 'Assuré' application interface with a login form. The text 'Mot de passe oublié ?' is circled in red.

Accueil | Prévention | Employeurs | Mentions légales | Mises à jour | Liens utiles | Contact | Ajout

CAISSE NATIONALE DES ORGANISMES DE PRÉVOYANCE SOCIALE
Département de l'Assurance Maladie Obligatoire

PRODUCTEURS DE SOINS ASSURÉS EMPLOYEURS CNOPS

espace ASSURÉ

Accédez aux SERVICES EN LIGNE

Le plug-in Adobe Flash Player n'est plus compatible

LA CNOPS COMMUNIQUE

Téléchargez tous les documents dont vous avez besoin :

Feuille de soins
Feuille de soins dentaires
feuille de soins Affection de longue durée

Accueil > Application > assuré app

CNOPS / Service en ligne / Compte assuré

Immatriculation

N° CINE

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Valider

[Mentions légales](#)

d- La réception du remboursement

- Les étudiants reçoivent leurs remboursements sur leur [RIB/Compte bancaire](#) indiqué lors de la phase de demande d'inscription à l'AMO-E.
- Les étudiants qui ne disposent pas d'un compte bancaire, peuvent recevoir les remboursements sous forme de mandats postaux encaissés dans tous les bureaux nationaux de [Barid Bank](#).

ADRESSE E-MAIL BUREAU AMOE IBN ZOHR

amoe@uiz.ac.ma

CENTRE D'APPEL CNOPS

053 800 20 20

ADRESSE E-MAIL CNOPS

(Infos/Réclamation)

centre.appel@cnops.org.ma

cnops.chikaya.ma